

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

**Arrêté
conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères
pour actes de bravoure et de dévouement**

NOR : EAEA1725191A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères, notamment son article 4 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon or

- M. Andrés JIMENEZ GARCIA
- M. Jean-Louis SERGENT
- M. Antonio TOCON DIEZ

II - Echelon bronze

- M. Guirec BLOCHET
- M. Mathias CAZAJOUS
- M. Philippe DESCAMPS
- M. Régis FAUGERES
- M. Eric KREIKENMAYER
- M. Axel MONTANT
- M. Vincent ROUCHOUSE

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 13 septembre 2017

Jean-Yves LE DRIAN